

TROC & PUCES DE GESTEL LE 25 MAI 2025

ATTESTATION AUX PARTICULIERS

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement et

- de ne pas être commerçant,
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
(Article L310-2 du code du commerce),
- de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R312-9 du code pénal).

Fait à _____, le _____

Signature :

GESTEL

(Proche Lorient)

DIMANCHE 25 MAI 2025

TROC & PUCES

250 Exposants, des milliers de visiteurs



www.trocetpucesgestel.com

E-mail : apelndf@yahoo.fr – **Tél :** 06 50 22 77 79

* * * * *

Parc du Lain de Gestel

De 9h00 à 18h00

Entrée 2 € (gratuit pour les -12 ans)

Parkings gratuits à disposition dont un parking handicapés (entrée 1)

Organisateur : *APEL École Notre-Dame des Fleurs*
8 rue de Kergornet – 56530 Gestel

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TROC & PUCES DE GESTEL DU 25 MAI 2025

- 1 – Le Troc & Pucés de Gestel est destiné à promouvoir l'esprit de collection, à faciliter contacts et transactions entre collectionneurs.
- 2 - Cette manifestation s'adresse aux collectionneurs et particuliers (dans la limite de 2 expositions par an), aux artisans d'art, aux associations, aux professionnels de la brocante, aux déballeurs d'un jour.
- 3 - Seront exposants les personnes physiques ou morales, ainsi que les associations (loi 1901) dont **le bulletin d'inscription sera correctement rempli, daté, signé et accompagné du paiement par chèque et des pièces obligatoires.**
- 4 - L'organisation se réserve le droit de refuser tout exposant pouvant entraîner des troubles lors de la manifestation.
- 5 - Les emplacements sont numérotés. Il ne sera toléré aucune modification concernant leurs attributions, sans l'accord express de l'organisation.
- 6 - Les objets déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, tant en cas de détérioration, de vol ou préjudice. Il lui incombe de pourvoir à leur assurance.
- 7 - La vente et/ou l'échange d'animaux sont interdits.
- 8 - Afin de garder le caractère « trocane » de cette manifestation, **la vente d'articles neufs** (sauf artisanat d'art), de denrées alimentaires, **d'armes (hors collection et démilitarisées), d'armes blanches** et d'objets de propagande **est formellement proscrite**. Aucune propagande idéologique, politique, religieuse ou autre ne sera tolérée sous peine d'exclusion.
- 9 - Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements réservés.
- 10 - L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment. En cas d'annulation par arrêté préfectoral, il ne sera effectué aucun remboursement.
- 11 – Un seul véhicule par emplacement non couvert sera autorisé. Il devra stationner dans la limite de cet emplacement. Des parkings réservés seront prévus à proximité du site.
- 12 - **Les exposants seront accueillis entre 6h00 et 8h30 du matin (fléchage assuré à partir de la voie express) et devront être en place pour accueillir les visiteurs à partir de 9h00. Ils ne pourront remballer avant 18h.**
- 13 - Tout exposant arrivant en retard pourra se voir attribuer un emplacement différent de l'emplacement réservé afin de ne pas perturber le bon déroulement de la manifestation.
- 14 - En cas de désistement, le remboursement des inscriptions ne sera admis que si le comité organisateur a été prévenu avant **le samedi 17 Mai 2025.**
- 15 - **Des tables seront mises à disposition sur réservation et dans la limite des stocks disponibles, en échange d'une caution de 120€ (par table). L'enlèvement de la table sera à la charge de l'exposant et le retour au même endroit.**
- 16 - Chaque exposant est autorisé à rentrer gratuitement sur le site avec une seule personne. Au-delà, toute entrée sera payante. L'entrée des exposants en dehors de l'accueil se fera par l'entrée principale (face à l'église).
- 17 – **Suite aux normes en vigueur de tri sélectif des déchets, chaque exposant devra repartir avec ses déchets.**

ATTENTION :
DOSSIER INCOMPLET = INSCRIPTION REFUSEE

TROC & PUCES DE GESTEL

34ème édition - 9h-18h

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Voiture (sans remorque) Voiture (+remorque) Fourgon Camping-car

RÉSERVATION :

	Prix unitaire	Nombre	Prix total
Emplacement non couvert 20m ²	25 Euros		
Réservation tables (Limitée à 2 tables par emplacement)	Caution 120 € par table		

Je soussigné(e) _____ reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur joint et déclare l'accepter sans réserve.

À _____, le _____ Signature :

Documents à nous renvoyer par courrier (OBLIGATOIRE)

à l'adresse suivante :

APEL Notre Dame des Fleurs - 8 rue de Kergornet - 56530 Gestel

Si vous êtes particulier

- Bulletin d'inscription
- Attestation aux particuliers à remplir (au dos du bulletin d'inscription)
- Un chèque du montant total du ou des emplacements
- Un chèque de caution si réservation de tables (120€ par table)
- Copie de la pièce d'identité * (« même si participation aux éditions précédentes ») / RECTO ET VERSO

*Passeport, carte d'identité ou permis de conduire

Chèque à l'ordre de : APEL Notre Dame des Fleurs

Si vous êtes professionnel

- Bulletin d'inscription
- Copie du Registre du Commerce (RC)
- Un chèque du montant total du ou des emplacements
- Un chèque de caution si réservation de tables (120€ par table)
- Copie de la pièce d'identité* (« même si participation aux éditions précédentes ») / RECTO ET VERSO

*Si vous souhaitez une confirmation de réservation,
Merci de joindre une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse.*